



Le 14 mars 2011

Communiqué

SOYONS CLAIRS SUR LES PRIX DIFFERENCIÉS

Suite aux obligations de la LMA et de son décret d'application, les entreprises vont proposer des contrats écrits aux éleveurs à partir du 1^{er} avril 2011.

Parallèlement, on voit fleurir dans la nature des projets de mise en place de systèmes de volumes et de prix différenciés.

La FNPL tient à rappeler ses positions prises il y a un an à son Congrès de Lille :

- Ces systèmes peuvent effectivement permettre aux éleveurs de participer à certaines opportunités de marchés et ce, de manière volontaire, en fonction de leur propre situation. Ils ne doivent en aucun cas être une façon détournée de réduire le prix payé aux producteurs.
- Faire porter aux producteurs la responsabilité du marché sur une partie du volume implique à contrario plus de visibilité et plus de sécurité sur le volume de base.
- Les quotas étant toujours d'actualité, ces systèmes sont pertinents au-delà de la référence du producteur.
- Les entreprises souhaitant s'engager, avec leurs producteurs, dans des prix différenciés, doivent le faire avec toute la transparence nécessaire.
- Enfin, les volumes ainsi collectés doivent permettre l'accès à de nouveaux débouchés et en aucun cas, affecter la valorisation du marché intérieur.

Parallèlement, la FNPL a travaillé au sein de l'Interprofession afin de trouver les éléments de transparence permettant l'équité de traitement des producteurs, qu'ils soient ou non engagés dans des systèmes de prix différenciés. De même, il est impératif de se servir des indicateurs du Cniel en particulier concernant la valorisation Beurre/poudre.

A la veille de la disparition des quotas laitiers, les contrats auront tous à traiter des volumes et des prix en lien avec les débouchés des transformateurs. La FNPL milite pour que ces systèmes soient simples, transparents et équilibrés.

Contact : Gilles Psalmon (01 49 70 71 89 – 06 76 48 93 89)